



Injonction de délivrance de titre de séjour

Par **Soifdesavoir**, le **26/03/2018** à **15:57**

Bonjour
Suite à un oqtf, j'ai fait un recours et le tribunal administratif a enjoint le préfet de me délivrer un titre de séjour vie privée familiale. Il y'a deux semaines de cela j'ai reçu un courrier de la préfecture me demandant de fournir des documents (passeport, justificatif de domicile, cerfa rempli et photo). Et puis rien, pas un récépissé, pas un APS. Alors j voudrais savoir si c'est la procédure normale. Et si oui combien de temps pour que la carte soit prête.
PS: il s'agit de la préfecture de Bobigny

Par **Soifdesavoir**, le **26/03/2018** à **19:52**

Toujours pas de réponses... toutes les expériences sont bonne à prendre